

## *Réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2024*

Le trente janvier deux mil vingt-quatre, à 20 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de la commune de Coulon sous la présidence de Madame Anne-Sophie GUICHET, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et Mrs Fabrice BERJONNEAU, Patrick CARTIER, Juliette DELAVALLE, Angélique DUMOULIN, Vaianu FENUAITI, Josette GARDELLE, Dominique GIRET, Julien GUIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Isabelle HÉHUNSTRE, Benoît LALÈRE, Marie LE CHAPELAIN, Line MARCHÉ, Béatrice MORIN, Mélanie MOUSSION, François SABOURIN.

**Étaient absents et excusés** : Romain MORIN (pouvoir à Fabrice BERJONNEAU), Stéphane RICHARD (pouvoir à Dominique GIRET), Virginie LEONARD (pouvoir à Marie LE CHAPELAIN).

**Date de convocation** : 22 janvier 2024

**Secrétaire de séance** : Angélique DUMOULIN

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **1-TRAVAUX-GRANDS PROJETS**

#### **1-1 : Réhabilitation du site Elise Lucas en complexe socioculturel : demande de subventions**

Monsieur Dominique GIRET, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal que les communes de Coulon et de Magné forment un bassin de vie et ont décidé la création d'un complexe socioculturel en réhabilitant le site Elise Lucas, terrain en friche appartenant à la commune de Coulon. La maîtrise d'ouvrage est portée par la commune de Coulon, avec la participation financière de Magné.

Les élus de la commune de Coulon ont identifié et retenu le site Élise Lucas qui présente un potentiel intéressant de par sa localisation et ses espaces disponibles pour non seulement repositionner cette structure mais également développer de nouvelles activités liées aux secteurs social et culturel.

L'équipe de maîtrise d'œuvre pour ce projet de réhabilitation du site Elise Lucas est le cabinet d'architecture Blanchard-Tetaud-Blanchet de La Rochelle.

L'Avant-Projet Sommaire (APS) a été approuvé en juillet 2023 et depuis les études avancent lors de réunions de concertation avec les élus de la commune de Coulon, de Magné et les membres du conseil d'administration du centre socioculturel, et par ordre de service en date du 25 janvier 2024, le maître d'œuvre a lancé les études de la phase Avant-Projet Définitif (APD).

Le coût de ces travaux est estimé à 2 552 447.50€ HT, somme à laquelle il faut ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes.

Au vu des éléments, le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
objet	montant HT	nature	montant
Travaux de réhabilitation BATIMENTS-PHASE 1	1 960 882,50	État - DETR	400 000,00
Travaux de réhabilitation REFECTOIRE-PHASE 2	591 565,00	État - DSIL	100 000,00
honoraires MO	287 150,34	CAF	300 000,00
Divers honoraires (SPS, étude géothermique, reconnaissances structurelles...)	15 000,00	Fonds verts	500 000,00
		FEDER	200 000,00
		Fonds chaleur (ADEME)	50 000,00
		Autofinancement Coulon - part loyer	300 000,00
		Autofinancement Coulon - reste à charge 60%	602 758,70
		Autofinancement Magné - reste à charge 40%	401 839,14
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 854 597,84</b>		<b>2 854 597,84</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>570 919,57</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 425 517,41</b>		

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- D'approuver le plan de financement comme présenté ci-dessus pour un montant prévisionnel des travaux de réhabilitation des bâtiments à 2 552 447,50 € H.T hors honoraires,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe, l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL au taux maximal et autres partenaires institutionnels,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte en conséquence de la présente.

### **1-2 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse : demande de subvention**

Madame la Maire rappelle que suite à la reconstruction du bâtiment des services techniques, il s'est posé la question du mode de chauffage. De ce fait, la commune a sollicité le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) pour une étude relative à la mise en place d'une chaufferie à combustible plaquettes de bois qui couvrirait également la salle des fêtes et le groupe scolaire dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût de cette mission est arrêté à la somme de 4 225,00€ HT.

Cette mission peut être prise en charge dans le cadre du contrat chaleur renouvelable territoriale, qui n'est autre que le fond chaleur proposé par l'ADEME dont le taux d'intervention pour les collectivités pour ce type de demande est de 70%.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ce principe et autorisent Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à déposer la demande d'aide financière correspondante auprès de l'ADEME.

## **2-FINANCES**

### **2-1 : Tarifs prestations touristiques 2024 : tarifs supplémentaires**

Suite à la réunion-bilan sur la saison touristique 2023, Monsieur Dominique GIRET, Adjoint aux finances, propose de compléter les tarifs sur les conditions de location des gîtes et camping comme suit :

#### **Camping municipal :**

- Forfait unique 2 personnes / 1 voiture /caravane ou tente / camping-car / **sans électricité** :15€ (tarif par nuit)

Gîtes :

- Caution pour adaptateur : 40€
- Prestation ménage : 50€
- Caution ménage gîtes : 50€
- Caution (pour toute période et durée) : 250€

Après délibération, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ces tarifs supplémentaires pour 2024

**3 - URBANISME-ENVIRONNEMENT-DOMAINE PUBLIC****3-1 : Occupation du domaine public : renouvellement convention photofilmeur 2024**

Comme chaque année, Monsieur Mickaël NICOLAS, photofilmeur et gérant de la société AZIMUT Sarl, sollicite le renouvellement de sa convention l'autorisant à exercer son activité professionnelle de photofilmeur sur le quai Louis Tardy au cours de la saison estivale.

Compte tenu de l'augmentation du coût de l'électricité annoncé aux alentours de 10% à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, Madame la Maire propose d'augmenter cette redevance à hauteur de cette augmentation dont le montant serait de 660€.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de renouveler cette convention au titre de l'année 2024 dans les conditions suivantes :

- Le montant de la redevance pour exercice d'une activité professionnelle sur le domaine public est fixé à la somme de 660€ forfaitaire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 octobre 2024,
- Une autorisation de stationnement de son véhicule professionnel sur le parking de la rue Couhé lui est accordée moyennant le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (28.00€ par m<sup>2</sup> et par an).

**4 - PERSONNEL****4-1 : Création d'un emploi permanent à temps complet**

Madame la Maire rappelle, qu'en raison d'un départ à la retraite d'un agent du service de la restauration scolaire fin août 2024, il est opportun de réorganiser tout le service de la restauration scolaire incluant donc le personnel en cuisine et le personnel en salle.

De ce fait, il est donc nécessaire de créer, dès à présent, un poste de chef(fe) cuisinier à temps complet à compter de la prochaine rentrée scolaire 2024.

Cet emploi sera pourvu soit par un contractuel ou soit par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques.

Aussi, ceci permettrait d'appréhender cette réorganisation dans les meilleures conditions, la fiche de poste de l'agent comportant les missions principales suivantes :

- Réaliser, valoriser et distribuer des préparations culinaires.
- Gérer les approvisionnements et stockages des produits et denrées.
- Organiser le travail et la production au sein de la cuisine dans le respect des règles en vigueur.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à engager la procédure de recrutement.

**4-2 : Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires avec le CDG 79**

Madame la Maire rappelle, que la commune de Coulon adhère depuis un certain nombre d'années au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition de la collectivité des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Lors de sa réunion en date du 11 décembre 2023, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Madame la Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

## **5 - RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations que vous lui avez accordées par délibération en date du 26 mai 2020, Madame le Maire a pris les décisions suivantes :

### **5-1 : Droit de Prémption Urbain :**

La Commune n'a pas souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

<b>Nature du bien</b>	<b>Réf cadastre</b>	<b>adresse</b>	<b>propriétaire</b>
Maison d'habitation	AI 120 + AI 476	9 rue Pierre Valaud	CONSORTS AUMONIER
Maison d'habitation	AN 141 + AN 142 + AN 146	Champ du cimetière + 39 route de Benet	M. et Mme HULEUX
Maison d'habitation	AI 3 + AI 4	41 rue de l'Aumônerie	M. et Mme RIGAUD VIN
Terrain à bâtir	AB 124	18 rue de la Chaignée	M. CARVALHIDO
Maison d'habitation	AI 184	4 rue du château bas	Mme REINTEAU

## **6- INFORMATIONS DIVERSES**

### **6-1 : Police de publicité extérieure-Transfert de compétence de la commune à la CAN :**

Madame la Maire nous fait part d'un courrier de l'Agglomération du Niortais relatif à la publicité extérieure sur les enseignes et pré-enseignes et les dispositifs publicitaires numériques. Il s'agit de donner son accord ou non sur le transfert de cette compétence à l'Agglomération du Niortais à compter d'août 2024. La commune souhaite transférer cette compétence, cette décision est matérialisée par un arrêté du Maire visé par le contrôle de légalité.

**6-2 : Repas des aînés :** Il est prévu le samedi 06 avril 2024 organisé par le CCAS, à la salle des fêtes. Madame la Maire demande aux élus d'être présents à la rencontre des aînés et d'aider au bon déroulement de ce moment de convivialité.

**6-3 : Dispositif « savoir rouler à vélo » :** remise des attestations aux élèves de la classe de CM2, vendredi 9 février 2024.

---

### **6-4 : Interventions d'élus :**

#### **Fabrice BERJONNEAU :**

- Les travaux concernant l'installation des feux intelligents au carrefour de la commune (croisement de la D1 et de la D123) ont commencé. Une circulation par feux alternés a été mise en place ce qui engendre des ralentissements importants. De ce fait, aux heures de pointe, les feux seront clignotants pour permettre une circulation plus fluide.
- Les travaux de la reconstruction du bâtiment des services techniques commenceront le jeudi 1<sup>er</sup> février par la démolition et reconstruction du mur de mitoyenneté.
- Travaux de réfection du trottoir au carrefour de la crèmerie en rabotant l'angle de façon à ce que les conducteurs n'abiment plus leurs pneus en tournant vers le centre bourg.
- Travaux dans la rue du Colombier à venir : déviation prévue sur la place de l'église
- La radar situé sur la RD1 a été déplacé sur la RD123

**Angélique DUMOULIN :**

- Vidéo en projet de réalisation dans le cadre des Petites Cités de Caractère dont le coût financier est pris en charge à hauteur de 50% par l'association des PCC.
- Relance du prestataire pour le Parcours guide
- L'intérieur des gîtes va être revu en 2024 par de l'amélioration de la décoration et du confort matériel (achat de télévisions) afin d'attirer plus de touristes.
- Dominique GIRET ajoute que la commercialisation des gîtes est à l'étude (modalités d'adhésion et de faisabilité) : le Bon Coin, Booking....

**Dominique GIRET :**

- Période de préparation budgétaire : l'année 2024 va être une année riche en études, préparation de projets dont les réalisations seront pour certaines lissées sur les années 2025 et 2026. le vote du budget est prévu lors du prochain conseil municipal du 05 mars 2024.
- Projet complexe sportif : rencontre avec les différents opérateurs des associations sportives – la démarche engagée consiste à faire un audit sur les besoins en matière d'activités sportives et d'équipements sportifs sur l'ensemble des communes liées par le club de foot à savoir Magné-Sansais-Coulon-Vanneau Irleau et St Georges de Rex  
L'Agglomération du Niortais va accompagner, assister les communes dans le cadre du lancement d'une étude stratégique d'équipements sportifs mutualisés. Un cahier des charges sera ensuite établi afin de faire un chiffrage de l'étude de la construction des aménagements des équipements.
- Commission finances fixée le samedi 02 mars à 9h30

**Marie LE CHAPELAIN :**

Le projet « mon jardin qui bourdonne » est en cours, en collaboration avec le PNR (Parc Naturel Régional du Marais Poitevin) au sein des jardins partagés mais aussi avec la participation de l'association « le clos de la vigne à Hubert » et l'école élémentaire. Un premier atelier a eu lieu le 8 janvier et un deuxième est organisé le 12 février prochain à 18h30 à la Maison pour tous. La parcelle qui accueille les abeilles sauvages se trouve en face du poulailler. Les points abordés lors de ce deuxième atelier vont être la validation du plan d'aménagement, l'organisation du chantier participatif avec les coulonnais, l'école et les associations et l'organisation des animations et de fabrication avec les enfants.

**Josette GARDELLE :**

- Des animations dans le cadre du label « Terre de jeux » vont être organisées par l'association CAJCA en collaboration avec l'école primaire (classes de CP au CM2) le dimanche 7 avril prochain. Le but est de récolter des fonds pour Célia et de faire connaître l'association CAJCA (Association de jumelage unissant la commune de Coulon avec celle d'Anié au Togo). Ces animations se dérouleront dans la cour de l'école et dans le bourg sous forme de jeux de piste avec des questions. Des lots seront offerts aux gagnants.
- Reproduction d'un apatam togolais dans la cour de l'école  
Ces jeux de piste sont déclinés en plusieurs thèmes : l'eau (autour de la fontaine rue du Four), la lessive (représenter le travail des femmes – rue du Four en remontant vers le quai Louis Tardy et jardin de la mairie), les jeux des enfants (aire de l'Autremont), le maraîchage (passage par les jardins partagés) et retour dans la cour de l'école pour finir sur le thème de l'alphabétisation des femmes.
- Présence d'un stand de produits togolais sur le marché
- Le CAJCA fera une présentation du projet aux élèves des classes de CP au CM2  
Patrick CARTIER rajoute qu'une réunion est prévue le 10 février pour finaliser l'organisation et qu'une affiche de communication sera faite fin février

**Isabelle HEHUNSTRE :**

- Travail toujours en cours avec « Terre de jeux » sur les projets et actions à mener, notamment pour Célia. En parallèle, travail sur le passage de la flamme olympique du dimanche 02 juin 2024 en cours.
- 12 février réunion relative à l'organisation des animations dans le cadre de la labellisation « Terre de jeux »
- 13 février réunion avec le CDOS (Comité Départemental Olympique Sportif), le CDH (comité départemental Handisport) et associations sportives pour organiser les actions , animation lors du passage de la Flamme Olympique sur la commune
- Monsieur Jean-Daniel LAVAL, metteur en scène et habitant la commune a monté une association intitulée « les théâtrales en Venise Verte » et organise une semaine de festival théâtre du 30 avril 2024 au 05 mai 2024. La communication va être faite prochainement.

**Julien GUIBERT :**

Intervention de Sébastien BICHON, médaillé aux Jeux Paralympiques de Sydney en 2000, dans la classe de Célia (CE1) le lundi 05 février afin de sensibiliser les enfants au handisport.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

***Aucune question n'a été formulée dans le cadre du quart d'heure citoyens.***

La Maire,  
Anne-Sophie GUICHET

Le Secrétaire de séance  
Angélique DUMOULIN

**Réunion du Conseil Municipal  
du 30 janvier 2024**

**Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal**

- 1-1 Travaux-Grands projets / Validation de la phase APD et demande de subventions :  
Réhabilitation du site Elise Lucas en complexe socioculturel
- 1-2 Travaux-Grands projets / Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un  
réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse : demande de subvention
- 2-1 Finances / Tarifs prestations touristiques : tarifs supplémentaires 2024
- 3-1 Urbanisme-Environnement-domaine public / Occupation du domaine public : renouvellement  
convention photofilmeur 2024
- 4-1 Personnel / Création d'un emploi permanent à temps complet
- 4-2 Personnel / Avenant 3 à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire

La Maire,  
Anne-Sophie GUICHET

Le Secrétaire de séance  
Angélique DUMOULIN